17me Année. — N° 5208 UN NUMÉRO : 15 Centimes Mardi 11 Mars 1873

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8 ; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 7 00, 8 30 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10,

BOURSE DE PARIS

DU 8 MARS	
3 0/0	56 70
4 1/2	79 50
Emprunt 1871	88 80
Emprunt 1872	90 45
DU 10 MARS	
3 0/0	57 15
4 1/2	80 »»
Emprunt 1871	89 45
Emprunt 1872	91 15

ROUBAIX, 10 MARS 1873

LES SCANDALES FINANCIERS

Le tribunal correctionnel de Paris est occupé, en ce moment, à juger une affaire scandaleuse désignée sous la dénomination du *transcontinental Pacific railway*, à laquelle ont pris part des individus haut placés dans la politique, l'administration et la finance, qui ont eu le tort, ou le malheur, de couvrir de leur haute position le mensonge et l'escroquerie. Nous ne voulons pas devancer ici l'heure de la justice et anticiper ses arrêts. Mais nous croyons pouvoir distraire de cette procédure une affirmation, émise par un des prévenus, laquelle jette un jour sinistre sur un abîme au bord duquel la société européenne ne cesse de danser, avec une suprême imprudence, depuis un quart de siècle.

Interrogé sur une allocation s'élevant à 350,000 fr. qui figure sur son compte, un des prévenus s'est exprimé ainsi :

« J'ai travaillé pendant deux ans ; je » devais naturellement obtenir une ré» munération ; tout homme d'affaires vous » dira que 350,000 fr. pour deux ans de » travaux et d'efforts, c'est un chiffre » raisonnable. »

Notons en passant que cet ingénieur, qui n'est pas même, croyons-nous, sorti de l'Ecole polytechnique, recevait, en outre, un traitement annuel de 18,000 fr., ce qui porte à 386,000 fr. le *chiffre raisonnable* que tous les *hommes d'affaires*, dont le prévenu invoque le témoignage, estiment ce *travail de deux ans*. » Or, c'est contre cette prétention insolente que nous protestons hautement, au nom du *travail* honnête d'une part, de la moralité publique ensuite. Non, il n'est pas vrai qu'en travaillant deux ans un homme, quelque bien doué qu'on le suppose, puisse gagner honnêtement de 18 à 20,000 livres de rente, c'est-à-dire le moyen de vivre sans rien faire et avec un certain luxe, pendant le reste de ses jours ! Si une telle chose était possible, ce serait le renversement de toutes les lois économiques, et avant tout de la loi suprême qui a été signifiée à l'homme dès le commencement, en ces termes : « à la sueur de ton front, tu mangeras » ton pain, *tous les jours de ta vie*. »

Ici, qu'on ne se méprenne pas sur la portée de nos paroles : Nous n'avons en vue que le travail individuel et *personnel* d'un homme, qui n'apporte dans une affaire que son intelligence et ses connaissances acquises. Il est certain que si à cette valeur *personnelle* se joint un capital plus ou moins important, la question change du tout au tout : car le capital, qui est du travail accumulé, représente un *facteur* nouveau, dont il faut tenir compte dans la répartition des bénéfices d'une opération.

Ce contre quoi nous protestons c'est le rôle joué par le savoir-faire, la dextérité souvent équivoque, des *faiseurs* et *lanceurs* d'affaires. Ce rôle a été, dans ces derniers temps surtout, éminemment funeste et démoralisant, sans que ceux qui l'ont joué même le plus heureusement aient réussi toujours à éviter les écueils, bien connus pourtant, de la police correctionnelle ou de la Cour d'assises. Ces grandes fortunes faites par le jeu alors même que l'escroquerie bien caractérisée ne s'y trouve pas mêlée, sont un scandale public, et ont contribué plus qu'on ne pense à la propagation, dans les masses, des idées ou plutôt des rancunes communistes.

La fortune, quand elle a été laborieusement et lentement acquise ou transmise par voie d'héritage, ne provoque dans les masses ni haines, ni jalousies ; tout au contraire, sa vue stimule l'émulation, et son usage lorsqu'il est bienfaisant — comme c'est le plus souvent le cas pour les fortunes de *vieille roche* — contribue à cimenter l'union entre les diverses classes sociales. Mais ce sont ces fortunes nées spontanément dans une nuit de brouillard, comme les champignons sur le fumier, qui révoltent la conscience ; ce sont ces Mercadets, partis des fonds de la société, et qui gagnent des millions en quelques années, qui *déshonorent la richesse* en prouvant, par leur exemple, qu'on peut l'acquérir par de tous autres moyens que le travail, la patience, la sobriété.

Il est vrai que l'histoire prouve que ces grandes fortunes *venues par la flûte* de la réclame et du chantage *s'en vont* presque toujours *par le tambour* de la déconfiture. Mais les masses populaires n'ont pas le temps, ou les moyens, ou la volonté d'attendre le *passage de la justice de Dieu*... et des hommes. Le million mal acquis les éblouit et les fascine ! Et voilà pourquoi il est bon, il est nécessaire que les enseignements de la moralité, alors même qu'ils doivent retentir dans une cour de justice, ne passent pas inaperçus, et que la presse, qui n'est pas toujours sans avoir à se reprocher d'avoir prêté ses réclames à ces entreprises véreuses, fasse longuement écho à la tardive réparation de ces méfaits.

Après le devoir d'honorer la pauvreté honnête et laborieuse, il n'en est pas de plus impérieux que de flétrir le vice audacieux et un moment prospère, et de signaler sa tardive et juste humiliation.

ETIENNE MOUTTET.

Nous empruntons au *Journal officiel* le texte complet du remarquable discours prononcé par M. Lucien Brun devant la séance de samedi de l'Assemblée nationale :

M. Lucien Brun. Messieurs, l'Assemblée n'a pas à craindre que je la retienne longtemps. A l'heure où nous sommes arrivés, du reste, il ne s'agit plus de former des convictions ; il n'y a que des résolutions à encourager et des défections à retenir.

Messieurs, il est acquis au débat, je le considère ainsi du moins, que le principe de la responsabilité ministérielle est engagé tout entier sur cette question des interpellations que mon amendement vous soumet.

Il est certain que c'est à propos des interpellations que la question se pose de savoir si l'Assemblée gardera, par le choix des ministres, par son influence immédiate et quotidienne sur eux, son action sur la politique intérieure et sur la politique extérieure du pays.

Je considère ce point comme absolument incontesté. En effet, les deux orateurs qui sont montés à cette tribune pour répondre à mes paroles et à celles de mon excellent et honorable ami M. Depeyre, ont déclaré qu'ils étaient absolument d'accord avec nous sur les principes. Je me demande, en effet, comment il serait possible que quelqu'un vînt ici contester les principes sur lesquels nous nous sommes appuyés.

J'étais bien sûr que je ne trouverais pas de contradiction sur ce point ; et si j'en avais rencontré, j'aurais cherché la réponse à ces contradictions dans les écrits, dans les discours, et dans la vie de M. le président de la République.

M. de Tillancourt. M. Thiers posait des principes applicables à une situation qui n'est pas du tout celle d'aujourd'hui ?

M. Lucien Brun. Je demande pardon à M. de Tillancourt !...

Quelques membres. Ne répondez pas !

M. Lucien Brun. J'aurais cherché dans les écrits, j'aurais cherché dans l'histoire, j'aurais cherché dans la pratique de la vie, et j'aurais trouvé, messieurs, une hostilité au gouvernement personnel ; j'y aurais trouvé la défense et la pratique de la responsabilité ministérielle poussée, j'oserai presque dire, jusqu'à l'abus, et j'aurais cité cette parole, rappelée il y a quelques jours à cette tribune : « Ne livrez jamais votre pays à un homme quel que soit cet homme, quelles que soient les circonstances ! » (Très bien ! à droite.)

Nous sommes donc d'accord, messieurs, sur les principes. Oui, quand une assemblée veut exercer sur la politique de son pays une action efficace, et quand elle ne veut pas abdiquer dans les mains d'un homme, il faut qu'elle garde la seule chose sérieuse, — c'est M. Thiers qui l'a dit, — le droit aux interpellations.

D'accord sur les principes, nous nous trouvons en désaccord sur l'application, et l'honorable M. Buffet, notamment, nous a dit ce que M. de Tillancourt prenait la peine de me répéter tout à l'heure : « Les circonstances ne le permettent pas. »

En politique, messieurs, j'ai souvent entendu dire ce mot : « les circonstances. »

Les circonstances ont souvent permis de ne pas appliquer, quand on est au pouvoir, les principes qu'on a défendus quand on était dans l'opposition. (Vive approbation à droite.) Les circonstances ont permis, — je ne dis pas cela pour M. Buffet, — les circonstances ont permis de défendre des principes, de les affirmer, et puis, à chaque instant, lorsqu'un intérêt l'exige, d'agir contrairement à ces principes. On ajoute que cela est politique, et l'on traite d'impolitiques ceux qui ne se conduisent pas ainsi selon les circonstances. Les circonstances en politique, c'est le droit d'être en désaccord avec soi-même. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

J'appartiens, quant à moi, à une opinion qui ne fait pas aux circonstances le sacrifice de ce qu'elle croit être la vérité, (Très-bien ! à droite), à une opinion qui vous demande aujourd'hui ce qu'elle a voulu, et j'ajoute : ce qu'elle voudra plus tard.

L'honorable M. Buffet a donc dit, d'accord avec moi sur les principes, et je le savais d'avance, M. Buffet a dit : « Veuillez remarquer que j'attaque beaucoup moins l'amendement qui vous est proposé que je ne défends le projet de la commission. Le projet de la commission, il faut le voter parce que la commission s'est trouvée dans une situation anormale, difficile, et elle n'a pu chercher à faire que quelque chose d'approximatif. »

Eh bien, messieurs, je tiens compte des circonstances, si vous le voulez, et j'accepte avec vous que la situation est anormale, que l'état actuel ne nous permet pas d'offrir à la France cette sécurité absolue qui reposerait sur une autorité incontestable. Oui, je le reconnais, mais permettez-moi de vous dire que je ne vois absolument rien d'approximatif dans le projet que vous avez fait ; si l'amendement que nous vous présentons est repoussé, il n'y a rien d'approximatif : tout est livré. (C'est vrai ! à l'extrême droite.)

Car, messieurs, il faut aller tout droit au fonds des choses, — je ne veux pas abuser de la patience de l'Assemblée, — il n'y a rien d'approximatif quand on fait un projet dont la conséquence est le pouvoir personnel.

M. de Tillancourt. Allons donc !

M. Lucien Brun. Je vous saurai infiniment de gré, monsieur de Tillancourt...

A droite. Ne prenez pas garde aux interruptions ! N'y répondez pas !

M. Lucien Brun. On me dit : Ne prenez pas garde à cela ! J'entends M. de Tillancourt qui m'interrompt et je prends la liberté de lui dire que je serai enchanté de l'entendre quand je serai descendu de la tribune.

M. de Tillancourt. Je ne demande pas mieux que de vous répondre. Je demande la parole. (Mouvements et bruits divers.)

M. le président. Continuez, monsieur Brun !

M. Lucien Brun. Et je dis, messieurs, qu'il est en effet impossible de résister à l'évidence que voici : le véritable souverain, — je n'attends pas de contradiction sur ce point, — le véritable souverain, c'est celui qui aura le choix entre les deux responsabilités, c'est celui qui peut changer les ministres. (Très-bien ! à droite.)

Or, avec le projet de la commission, si M. le Président de la République peut, quand il le veut, — et je vais vous démontrer mon honorable et cher collègue, que c'est quand il le veut, qu'il viendra, — peut couvrir les ministres devant vous et contre vous, les ministres restent responsables, mais c'est devant le président de la République et non pas devant vous qu'ils sont responsables.

A droite. Oui ! oui ! — C'est cela !

M. Lucien Brun. C'est ce que j'appelle le pouvoir personnel, car personne ne conteste que les ministres soient responsables devant le souverain. (Applaudissements à droite.)

Voilà, messieurs, la vérité, voilà la question ! On peut vouloir que les ministres dépendent du président de la République.

Mais quant à éviter que la question se pose ainsi, non, vous ne l'éviterez pas ! Et quant à permettre que le pays se fasse illusion, que nous ayons l'air de lui donner la responsabilité ministérielle, quand nous ne la lui donnons pas, et que nous gardions pour l'avenir la responsabilité d'une politique sur laquelle nous n'aurons pas d'action, je ne puis l'accepter, non, mille fois non ! (Applaudissements à droite.)

L'honorable M. Buffet a dit autre chose, et c'est uniquement à propos de cette partie de son argumentation que j'ai demandé la parole ; si l'on était resté dans le domaine des idées générales, j'ai trop de respect de l'Assemblée, et je sais trop ce que vaut son temps pour que j'eusse demandé la parole. Mais je voulais répondre à la partie de son argumentation, qui a trait précisément à l'amendement, à cette partie de son argumentation qui, en confirmant et en acceptant les principes que j'avais posés, fait entendre, — car il est allé jusque-là, — que dans le projet de la commission, ces principes trouvent une satisfaction plus efficace, plus certaine, plus sérieuse, que dans mon amendement.

Vous me permettrez, messieurs, de vous lire ce passage ; les paroles de l'honorable M. Buffet sont bonnes à entendre et à entendre deux fois.

Voici comment M. Buffet, — et, je le répète, c'est uniquement pour répondre à ceci que j'ai demandé la parole, — voici comment notre honorable collègue s'exprimait :

« Lorsque, entre ce chef toujours révocable, mais qui n'a pas de supérieur dans le gouvernement, et l'Assemblée qui peut, d'un mot, le renverser, il survient un désaccord ; quand on voit apparaître une occasion de conflit, le pays s'inquiète, et, à moins de fermer les yeux à l'évidence, on ne peut sérieusement soutenir que la crise gouvernementale qu'il a en perspective ne l'émeut pas bien plus profondément qu'une simple crise ministérielle. »

Et M. le marquis de La Rochejaquelein, interrompant, disait : « Toute votre argumentation est favorable à l'amendement ! »

M. Buffet, continuant, supposait les ministres nous apportant une délibération dans l'esprit que voici :

« Nous, ministres, nous préférons, redoutant votre jugement, écarter le danger qui nous menace en faisant courir au gouvernement du pays un risque moins probable, sans doute, à raison de sa gravité même, devant laquelle nous espérons que vous reculerez, le risque d'une crise gouvernementale. »

« Je dis, ajoutait M. Buffet, que si, témérairement, imprudemment, et au grand dommage du pays, des ministres venaient vous demander de substituer, sans la plus absolue nécessité, la responsabilité du Président de la République à la leur, ils soulèveraient, indépendamment de la question spéciale qui aurait donné lieu à l'interpellation, une question bien autrement grave, » — et laissant de côté la question même, pour ma part, je me croirais le droit et le devoir de venir leur demander compte d'une pareille détermination. »

Voilà l'argumentation.

Comprenez-vous, disait l'honorable M. Buffet, des ministres prenant cette résolution grave de dire : Nous aimons mieux couvrir notre responsabilité ; nous redoutons le jugement de l'Assemblée, et nous venons lui dire : Adressez-vous à M. le Président de la République, c'est lui qui est responsable.

L'honorable M. Buffet disait avec raison et, en disant cela, il justifiait mon amendement : « En ce cas, je voudrais, moi, les interpeller. »

A tout ceci, il y a une réponse bien simple à faire : c'est que, lorsque l'honorable M. Buffet apporterait contre les ministres, à cette tribune, sa parole si autorisée et si grave, il ne trouverait pas les ministres à la tribune, il y trouverait M. le Président de la République...

A droite. C'est cela ! — (Très-bien ! très-bien !)

M. Lucien Brun... M. le Président de la République, qui serait venu, après la délibération du conseil des ministres.

Entendez-le bien, messieurs, si l'on veut m'accorder ce que je demande au Gouvernement, à savoir que la délibération par laquelle le conseil des ministres déclarera que c'est le chef de l'Etat qui est responsable et non pas les ministres, si l'on veut m'accorder que nous aurons préalablement le

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 11 MARS 1873

— 39 —

LE TRIOMPHE

D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

—

CHAPITRE XVI.

Les soupçons de l'homme de loi.

(Suite)

Le jeune homme n'était pas plus ému que si le domaine de Woodlands n'eût pas valu la peine de s'échauffer. C'était son habitude de parler de tout avec indifférence, et il était assez difficile de pénétrer sa pensée tant il la déguisait habilement à l'aide de cette froideur extérieure.

« Vous aviez autrefois un rival formidable dans l'affection de votre oncle, dit tout à coup M. Monckton.

— Quel rival ?

— Le Damon de la jeunesse de Maurice de Crespigny, George Vandeleur Vane. »

La figure de Lancelot Darrell s'assombrit en entendant prononcer le nom du mort. La famille de Crespigny avait toujours regardé le père d'Eléanor comme un ennemi rusé et entreprenant contre lequel la guerre n'aurait su être trop acharnée.

« Mon oncle n'aurait jamais été assez imprudent pour laisser sa fortune à ce prodigue, » dit M. Darrell.

Eléanor était restée assise à une fenêtre ouverte et penchée sur son ouvrage pendant cette conversation, mais elle se leva précipitamment en entendant Lancelot parler de son père. Elle était prête à combattre pour lui n'importe où, si besoin en était. Elle était prête à renier son faux nom et à se proclamer la fille de George Vane si on osait le calomnier. Toute la honte ou l'humiliation qui couvrirait son nom, elle se sentait disposée à la partager.

Mais avant qu'elle pût obéir à ce premier mouvement, Gilbert Monckton parla, et la jeune fille courroucée attendit pour savoir ce qu'il allait dire.

« J'ai tout lieu de croire que Maurice de Crespigny aurait laissé son argent à son vieil ami si M. Vane eût vécu, dit l'homme de loi. Je n'oublierai jamais la douleur de votre oncle, quand il lut la nouvelle de la mort du vieillard dans un numéro du *Galignani*, qu'une de vos tantes avait placé sous ses yeux avec intention.

— Ah ! s'écria M. Darrell avec rage, la mort de George Vane facilita les manœuvres de ces harpies et déblaya leur chemin.

— Ou le vôtre, peut-être.

— Peut-être ! Je ne suis pas revenu pour compter sur les souliers d'un mort, M. Monckton. »

Mistress Darrell avait écouté cette conversation sans quitter des yeux la figure de Gilbert Monckton. Elle prit alors la parole pour la première fois.

« Il n'y a qu'une personne qui ait le droit d'hériter de la fortune de mon oncle, et cette personne, c'est mon fils. »

Elle jeta en parlant un regard sur le jeune homme, et ce regard plein d'orgueil maternel révéla combien elle aimait son fils.

Lancelot était négligemment appuyé sur le piano, et tournait les feuilles d'un cahier à musique de Laura, en faisant résonner de temps en temps quelques-unes des cordes de l'instrument.

M. Monckton prit son chapeau, serra la main de sa pupille et de mistress Darrell, et s'arrêta à la fenêtre devant laquelle Elanor était assise.

« Comme vous avez été silencieuse tout ce matin, miss Vincent, » lui dit-il.

La jeune fille rougit en regardant la figure grave de l'homme de loi. Elle avait toujours honte de son nom d'emprunt quand M. Monckton s'en servait.

« Quand viendrez-vous, avec Laura, voir mon nouveau tableau ? ajouta-t-il.

— Quand il plaira à mistress Darrell de nous conduire chez vous, répondit-elle franchement.

— Vous entendez, mistress Darrell, dit l'avoué, ces deux jeunes filles viendront à Tolldale voir un Raphaël véritable que j'ai acheté chez Christie il y a un mois. Vous conduirez sans doute votre fils chez son oncle ?... Profitez de cette occasion pour venir déjeuner au Prieuré, en allant à Woodlands.

— Ce sera dès demain, répondit mistress Darrell ; mon oncle ne peut se refuser à voir Lancelot après une absence de près de cinq ans, et mes sœurs elles-mêmes n'auront probablement pas l'impertinence de me fermer la porte au nez.

— Très-bien ; Woodlands et le Prieuré sont à deux pas l'un de l'autre. Vous pouvez traverser le parc et entrer sur les terres de M. de Crespigny par la barrière. Vous surprendrez ainsi l'ennemi, et ce sera, je crois, le meilleur plan.

— C'est cela même, mon cher monsieur Monckton, » dit la veuve.

Elle était satisfaite à l'idée de cette marche dérobée contre ses deux sœurs, car elle savait combien il serait difficile d'effectuer son entrée par la porte de la citadelle qui était si bien gardée.

« Allons, mesdemoiselles, s'écria M. Monckton en franchissant le seuil de la porte, voulez-vous me faire l'honneur de m'accompagner jusqu'à la barrière. »

Les deux jeunes filles se levèrent et se dirigèrent vers la pelouse avec l'avoué. Laura Mason était accoutumée à obéir à son tuteur, et Eléanor était bien aise de montrer à M. Gilbert Monckton tout le respect possible. Elle le regardait comme au-dessus de la sphère ordinaire dans laquelle elle se trouvait enchaînée et sans secours. Elle s'imaginait parfois que si elle avait pu lui dire l'histoire de la mort de son père, il l'aurait aidée à découvrir le meurtrier. Elle avait en cet homme cette confiance pleine et entière qu'une jeune fille a toujours pour un homme d'une intelligence supérieure et de vingt ans plus âgée qu'elle.

M. Monckton et les deux jeunes filles marchèrent lentement sur l'herbe, mais Laura Mason fut distraite par ses chiens avant d'arriver à la barrière, et courut dans l'un des sentiers du bosquet à la poursuite du lévrier italien réfractaire.

L'avoué s'arrêta à la barrière. Il garda le silence pendant un moment et regarda Eléanor d'un air pensif, comme s'il avait quelque chose de particulier à lui confier.

« Hé bien, mis Vincent, comment trouvez-vous M. Lancelot Darrell ? » dit-il enfin.

La question paraissait assez insignifiante après le silence qui l'avait précédée.

Eléanor hésita.

« Je sais à peine si je trouve bien ou mal, répondit-elle ; il est arrivé hier soir seulement, et...

— Ma question est ce que nous appelons une entrée en matière. Peu importe votre réponse ; vous me la ferez plus tard, quand vous aurez eu le temps de vous former une opinion. Vous trouvez ce jeune homme beau, je présume ?

— Oh ! oui, très-beau.

— Mais vous n'êtes pas susceptible